

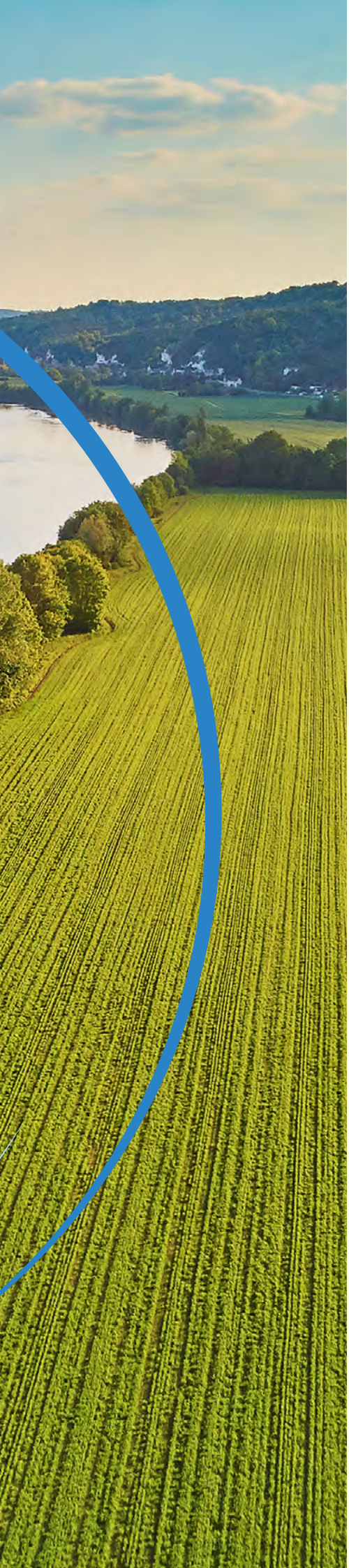
L'eau, grande cause nationale

Face à l'urgence, un mandat pour agir

Novembre 2026

FP2E Les entreprises de l'eau







Dans la perspective de l'élection présidentielle de 2027, la Fédération des Entreprises de l'eau (FP2E)[1] a engagé un dialogue avec de nombreux partenaires, associations et think tanks pour identifier leur perception des grands défis liés à l'eau à l'horizon de 2032.

Ce dialogue a consolidé une conviction partagée : l'eau n'est pas un enjeu sectoriel, mais un enjeu d'intérêt national, qui concerne directement la vie quotidienne de nos concitoyens, leur santé, et l'ensemble des activités économiques de notre pays.

Face aux effets du changement climatique et à l'impact des pollutions, la Fédération a recueilli la perception des Français sur les enjeux de l'eau dans la perspective des élections présidentielles et législatives[2].

En s'appuyant sur leurs attentes et leurs préoccupations, la Fédération s'efforce, au travers de cette plateforme de propositions, de poser des constats, tout en se plaçant du côté des solutions afin que l'eau soit pleinement intégrée aux débats et érigée comme priorité du prochain quinquennat.

Estelle Grelier, Présidente de la Fédération des Entreprises de l'eau.

(1) La Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau regroupe les entreprises assurant la gestion des services d'eau et d'assainissement en France après mise en concurrence. Ses adhérents sont : Veolia, Suez, Saur, Sogedo et Aqualia France. En cohérence avec sa raison d'être, la FP2E s'efforce d'apporter aux différentes parties prenantes (élus, associations de consommateurs, autorités publiques, ONG, journalistes…), un éclairage professionnel sur les thématiques autour de la gestion de l'eau, en particulier les enjeux émergents au plan sanitaire et de l'adaptation au changement climatique.

(2) Étude réalisée par l'Institut Kantar auprès de 3046 individus âgés de 18 ans et plus, issus d'un échantillon national représentatif de la population française métropolitaine du 3 au 23 juin 2026, complétée par une étude réalisée du 23 au 29 septembre auprès de 1010 individus âgés de 18 ans et plus, issus d'un échantillon national représentatif de la population française métropolitaine. Résultats détaillés en annexe p. 26.

L'eau, grande cause nationale

La modification du cycle naturel de l'eau se traduit par des impacts majeurs et croissants sur la ressource, aujourd'hui sous haute tension. Sous l'effet du changement climatique, les aléas météorologiques plus fréquents et plus intenses (inondations, montée des eaux, tempêtes, sécheresse, mégafeux etc.) s'accompagnent de tensions sur l'accès à la ressource et, simultanément, conduisent à une altération de la qualité de l'eau (eutrophisation, altération des milieux). Une tendance structurelle pour la France, décrite dans tous les scénarios du changement climatique, et un constat corroboré par nos concitoyens :

79%

des Français estiment que la France **n'est pas préparée face au risque d'inondations**

78%

des Français estiment que la France **n'est pas préparée face au risque de sécheresses**

71%

des Français estiment que la France **n'est pas préparée face aux risques de pollutions de l'eau (pesticides, PFAS…)**



C'est pourquoi les Français considèrent que l'eau doit être l'une des priorités du prochain quinquennat. Une proposition qui fait l'objet d'un large consensus chez les Français :

84%

des Français sont favorables à ce que le **thème de l'eau soit abordé par les candidats à l'élection présidentielle** de 2027 dans leur campagne électorale

87%

des Français pensent que **l'eau doit être érigée en « grande cause nationale »**

100 jours pour agir

Il y a donc urgence à agir sans délai pour protéger la population française des risques majeurs liés aux impacts du changement climatique et aux pollutions de l'eau, en érigeant l'eau en grande cause nationale.

Afin de donner une impulsion forte à la politique de l'eau et de permettre à l'ensemble des acteurs publics d'apporter des réponses à la hauteur des bouleversements majeurs induits par le changement climatique, **il est proposé que le Parlement vote une loi pluriannuelle de financement de la transition écologique comportant un volet « eau », dans les 100 jours du prochain gouvernement.** Cette loi pluriannuelle serait votée en même temps que la loi de programmation des finances publiques.



Cette volonté de planification et d'engagement effectif sur la temporalité du mandat présidentiel vise à éviter les actions « météo-sensibles » consistant à réagir ponctuellement ou de manière sectorielle aux épisodes climatiques extrêmes, sans que les politiques publiques structurelles susceptibles de corriger ces effets soient réellement mises en place. Par exemple, après la sécheresse de l'été 2022, l'annonce d'un Plan Eau n'a pas été suffisante pour faire face durablement aux défis hydriques que la France devait relever.

1 % du PIB de la France dédié à l'eau

Sur la période 2013-2022, le niveau moyen annuel de la politique de l'eau représentait 23,4 Md€, soit 0,84 % du Produit intérieur brut de la France[3]. Les retards d'investissement observés dans les infrastructures des services publics d'eau et d'assainissement s'élèvent à 4,6 Mds€ par an, auxquels s'ajoutent les coûts liés à l'application de nouvelles réglementations en matière de qualité de l'eau potable (PFAS, pesticides…) et de collecte et de traitement des eaux usées.

Nous recommandons que les dépenses engagées pour assurer l'adaptation des services d'eau et d'assainissement face au changement climatique et appliquer ces nouvelles réglementations atteignent 1 % du PIB du pays.

Pour atteindre un objectif de dépenses équivalent à 1 % du PIB de 2025, estimé par l'Insee à 2 991,1 Mds€, l'effort collectif devrait atteindre environ 29,9 Mds€, soit une hausse de 6,5 Mds€ par rapport à la moyenne annuelle de référence.

Pour atteindre cet objectif de 1 % à PIB constant à la fin du mandat présidentiel, **il est proposé de confier à l'Etat la mission de suivre annuellement la progression des budgets cumulés de l'ensemble des financeurs de la politique de l'eau (Fonds européens, Etat, Agences de l'eau, collectivités locales…).**

L'eau, un projet mieux partagé

L'ensemble des acteurs de l'eau, au premier chef les collectivités locales, sont convaincus de l'intérêt renouvelé d'un dialogue local renforcé et d'une approche partenariale entre l'ensemble des usagers (domestiques, agricoles, industriels…) pour réussir à développer des pratiques vertueuses de gestion de l'eau tout en répondant aux besoins des territoires, en s'efforçant de garantir l'équilibre économique des services d'eau et d'assainissement, et en veillant à prévenir les conflits d'usage.



S'il appartient aux acteurs locaux d'organiser ce dialogue de manière efficiente, **il revient à l'Etat de leur en donner les moyens en consolidant la gouvernance par bassins versants :** la gouvernance de l'eau est certes complexe, mais elle fonctionne. C'est pourquoi il est recommandé de mieux valoriser les « Parlements de l'eau » que sont les Comités de bassin et les Commissions locales de l'eau, où toutes les parties prenantes sont représentées et où les collectivités doivent pouvoir faire davantage entendre leur voix et les équilibres internes être respectés.

(3) *Panorama du financement global de la politique de l'eau en France métropolitaine*, Cercle Français de l'eau, 2024.

Les Agences de l'eau, qui contribuent à déployer des politiques publiques concertées sur un territoire, sont également des piliers majeurs de l'adaptation au changement climatique à l'échelle des bassins hydrographiques : **elles doivent être soutenues et reconnues, et leurs capacités d'intervention renforcées.**

La communication autour des actions conduites par les Agences de l'eau et les Comités de bassin doit en revanche progresser, en simplifiant les messages et en rendant accessibles et clairs les programmes d'action menés pour que ceux-ci soient compréhensibles par tous les usagers, et suscitent davantage d'adhésion des citoyens.

L'impact sur l'eau, un réflexe dans chaque projet de loi

De manière transversale, l'eau doit être désormais prise en compte dans l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre en France : l'impact sur la ressource en eau, tant en termes de qualité que de disponibilité, doit ainsi être examiné dans le cadre des politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme, des politiques agricoles et industrielles, du développement des filières de service, du tourisme etc.



En France, l'eau est désormais considérée comme une ressource stratégique, pour les entreprises et les territoires, au même titre que l'énergie[4]. L'objectif est donc de concilier les besoins de développement du pays et la demande en eau avec la préservation de la ressource et la continuité du service public d'eau et d'assainissement[5].

Afin que l'impact sur l'eau des politiques publiques engagées soit systématiquement mesuré, il est proposé également que **l'ensemble des projets et propositions de loi mis à l'ordre du jour du Parlement fassent l'objet d'une évaluation préalable de leur impact sur la ressource en eau,** via une saisine automatique des commissions du développement durable de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Par souci de cohérence, la France serait appelée à proposer une procédure similaire à la Commission européenne, préalablement à l'examen de tout projet de directive ou de règlement ayant un impact sur la ressource en eau. En pratique, **la France proposerait que la prochaine politique agricole commune, au même titre que la politique de cohésion et les grands programmes d'investissement européens comportent un « test hydrique ».**

La stabilité législative et réglementaire constitue enfin une condition d'efficacité pour permettre aux exécutifs locaux de définir des trajectoires de sobriété et de lutte contre les pollutions, de s'engager dans des schémas d'aménagement durables, et d'adopter des plans pluriannuels d'investissement adaptés. C'est pourquoi **il est recommandé que l'Etat veille à la stabilité du cadre réglementaire et législatif sur l'eau, à Paris et à Bruxelles, au cours de la prochaine décennie, pour favoriser l'accélération de la transition hydrique des territoires.**

La France « grande voix de l'eau » à Bruxelles

L'Union européenne fixe aujourd'hui une grande partie des objectifs environnementaux et sanitaires qui s'appliquent aux services publics d'eau et d'assainissement en France. Elle adopte des directives qui fixent des résultats à atteindre, par exemple en matière de qualité d'eau potable ou de traitement des eaux usées, de protection des milieux aquatiques et de surveillance environnementale. Par ailleurs, l'Union européenne a adopté en 2025 une *« Stratégie de résilience Eau »*[6], et la Présidente de la Commission européenne a annoncé prochainement une « *nouvelle initiative européenne pour l'eau* »[7].

La *Stratégie de résilience Eau* vise à passer d'une politique centrée principalement sur la gestion de l'eau à une approche combinant préservation de la ressource, sobriété des usages, adaptation climatique, mise à niveau des infrastructures, innovation et sécurité d'approvisionnement. Afin de soutenir l'ambition de cette stratégie, il est proposé **que la France s'engage à être le premier Etat-membre à la mettre en œuvre à l'échelle nationale.**

La France doit par ailleurs se positionner en chef de file de la politique européenne de l'eau dans le cadre des travaux de mise en œuvre des directives qui constituent l'ossature de la politique de l'eau en France, pour protéger le cadre réglementaire existant et encourager les orientations favorables à la compétitivité de la

(4) Voir sur ce thème la publication du MEDEF *Eau : un guide pour comprendre, agir et influer* et celle de la Banque de France : *Scénarios climatiques de court terme du NGFS : résultats pour la France*.

(5) Voir notamment le rapport : *Quelle évolution de la demande en eau d'ici 2050 ?* | Haut-commissariat du Haut-Commissariat à la stratégie et au plan, janvier 2025.

(6) *Water resilience strategy* - European Commission, 2025.

(7) *Discours sur l'état de l'Union 2026 de la Présidente von der Leyen* - Représentation en France.

France et de ses acteurs économiques. **Pour cela, la voix de la France doit être davantage entendue à Bruxelles lorsqu'il est question des politiques publiques de l'eau**, avec une capacité d'intervention et de conviction comparable à son engagement en matière de politique énergétique.

Elle doit également s'engager à transposer sans délai l'ensemble des directives européennes adoptées dans le domaine de l'eau, afin de prévenir les contentieux européens qu'a connus notre pays ces dernières années, et qui l'ont exposé à des sanctions financières.

L'eau, secteur-clé pour la souveraineté européenne

La transformation numérique du secteur de l'eau revêt également une dimension stratégique majeure pour l'Union européenne, tant en matière de compétitivité industrielle que de souveraineté technologique, en cohérence avec *l'Industrial Acceleration Act*.

Dans un contexte de développement accéléré des technologies numériques qui accroît les risques de dépendance à des solutions extra-européennes, **nous recommandons que la France soutienne activement le développement d'un écosystème européen de solutions numériques « de confiance » pour la gestion de l'eau,** garantissant à la fois la maîtrise et la sécurité des données sensibles, la protection des infrastructures critiques notamment face aux risques cyber, la compétitivité et l'adaptation de l'industrie européenne, et la réduction des dépendances technologiques stratégiques.



© European Union 2019 - Source : EP

Garantir à tous les Français la sécurité sanitaire

Interrogés sur les thèmes devant figurer en bonne place dans les programmes des candidats, en matière environnementale, **les Français citent la qualité de l'eau potable en premier,** devant la qualité de l'air, le recyclage des déchets, les énergies renouvelables, le bio et les circuits courts, et les véhicules électriques.

Parmi les actions prioritaires sur le thème plus précis de l'eau, **les Français estiment que les candidats doivent d'abord faire des propositions sur la protection de la qualité de l'eau potable,** devant l'anticipation des effets du changement climatique, l'approvisionnement en énergie et en traitements, ou encore la qualité des eaux de baignade.

En France, l'eau du robinet est très contrôlée, avec 18 millions de contrôles par an, et les restrictions de consommation pour raison sanitaire sont rares. Mais la complexité du processus visant à rendre l'eau potable dépend de la qualité de la ressource. Les nappes et rivières subissent différentes pressions : agriculture, rejets industriels, eaux usées, substances chimiques persistantes, etc. Certaines pollutions sont diffuses et peuvent mettre des années à atteindre les nappes.

Les résidus de pesticides utilisés en agriculture peuvent atteindre les nappes phréatiques et les eaux de surface. Certains produits se dégradent en métabolites, qui peuvent persister longtemps dans l'environnement.

La problématique des PFAS est celle qui a le plus émergé ces dernières années en France. Ce sont des substances utilisées notamment pour leurs propriétés antiadhésives, imperméabilisantes ou résistantes à la chaleur. Elles sont très persistantes dans l'environnement et certaines peuvent avoir des effets sanitaires préoccupants[8].

La surveillance française s'est renforcée depuis janvier 2026 dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau potable, mais le fait de rechercher davantage de substances et de disposer de capacités d'analyse plus fines explique aussi que l'on découvre aujourd'hui des contaminations qui existaient parfois depuis longtemps.

Les nitrates[9] constituent également un sujet de préoccupation historique lié à la qualité de l'eau : ils sont principalement associés aux engrais agricoles et aux effluents d'élevage et peuvent migrer vers les nappes phréatiques.

Cette préoccupation à l'égard de la qualité de l'eau potable se traduit dans l'opinion publique : l'eau du robinet, qui a longtemps bénéficié d'un très fort socle de confiance, fait toujours l'objet d'un niveau de satisfaction élevé mais, souligne l'Institut Kantar, nos concitoyens sont passés *« de la confiance à la vigilance »* (baromètre 2026 *Les Français et l'eau* du Centre d'information sur l'eau).



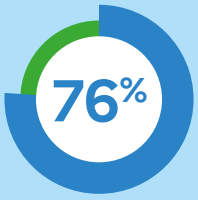
« Dans un contexte de mise à distance des institutions, des experts et des discours descendants, le citoyen ne veut plus seulement être rassuré : il veut pouvoir vérifier ». Pour autant, *« la défiance ne signifie pas le rejet de l'expertise, mais traduit une transformation du rôle que chacun veut jouer face à l'information et au risque : demain, la confiance*

(8) Selon l'IGAS, en 2024, un peu plus de 29 % de la population française avait été exposée à la présence de pesticides ou de PFAS dépassant les limites de qualité européennes dans les eaux destinées à la consommation humaine.

(9) En 2024, 98,8 % de la population a été alimentée en permanence par une eau respectant la limite réglementaire de 50 mg/L. Mais environ 830 000 personnes ont connu au moins une fois une eau non conforme, avec dans certains cas des restrictions concernant notamment les nourrissons et les femmes enceintes selon le ministère de la Santé.

reposera probablement moins sur la promesse d'un risque zéro que sur la capacité à démontrer en permanence que le risque est connu, surveillé, expliqué et traité ». Ce constat corrobore les propositions volontaristes que nous portons pour continuer à garantir, plus que jamais, la qualité sanitaire de l'eau.

Lutter contre les pollutions de l'eau



des Français sont favorables à organiser **une grande conférence nationale sur les pollutions en France**

Aucun pays européen n'a organisé de Conférence nationale exclusivement consacrée à toutes les formes de pollution (chimique, atmosphérique, des eaux, des sols, sonore, lumineuse, plastique, etc.) avec une gouvernance comparable à celle du Grenelle de l'Environnement de 2007 en France incluant l'Etat, les collectivités locales, les entreprises, les organisations syndicales, les ONG et associations de protection de l'environnement, et des représentants de la société civile engagés pour la défense des usagers.

Un « Grenelle de lutte contre les pollutions » constituerait une innovation politique : elle examinerait l'ensemble des atteintes à la santé humaine et aux milieux. Cette approche pourrait notamment articuler les enjeux de qualité de l'air, de l'eau, des sols, de prise en compte des substances chimiques, des déchets, des nuisances physiques (bruit, lumière) et des expositions cumulées, plutôt que les traiter séparément comme c'est le cas aujourd'hui.

Concernant la qualité de l'eau, le « Grenelle » viserait la lutte contre les pesticides, PFAS, microplastiques et CVM (Chlorure de Vinyle Monomère). **Il fixerait des objectifs à atteindre en termes de réduction des pollutions à la source, des engagements fermes des secteurs qui les utilisent suivant le principe pollueur-payeur** – dont les derniers rapports parlementaires soulignent la faible mise en application en France.

Un arsenal contre les pollutions installées

Afin de garantir la même qualité d'eau sur tout le territoire national, une attention particulière doit être accordée aux zones à enjeux que sont les territoires exposés aux pesticides ou aux PFAS, ainsi que les départements et régions d'outre-mer, dont la gestion de l'eau est affectée par d'importantes difficultés structurelles (voir les propositions spécifiques pour les territoires d'outremer page 18)[10].

Pour cela, la qualité de l'eau du robinet doit être, plus que jamais, érigée en priorité. Cela suppose de mobiliser davantage de moyens pour soutenir la recherche industrielle sur la qualité de l'eau : **74 % des Français seraient ainsi favorables à la création d'un « Fonds bleu » pour financer la recherche sur la qualité de l'eau en France.**

Le dispositif serait de nature à encourager l'innovation menée par les entreprises françaises de la « Silicon Valley de l'eau », qui permettent aux territoires, notamment dans le cadre de délégations de service public, de disposer des technologies les plus robustes, développées par les meilleurs chercheurs au monde.

Il pourrait prendre la forme d'un fléchage de 2 % du Crédit impôt recherche vers les solutions de R&D issues de l'industrie française. Sur les 7,3 Mds€ du Crédit impôt recherche, la R&D privée liée à la qualité de l'eau potable ne représente qu'une très faible fraction, inférieure à 1 %. Les fonds ainsi alloués permettraient de poursuivre, amplifier et affiner la surveillance des micropolluants dans l'eau par exemple via le recours aux outils innovants dans le cadre de la biosurveillance.



Par ailleurs, dans un rapport récent[11], l'Inspection générale des Finances chiffre à 1,9 milliard d'euros par an à court terme les dépenses de dépollution, dressant le constat que les unités de distribution d'eau potable polluées en 2025 le sont près de vingt fois plus qu'en 2019 et estimant que la pollution aux nitrates ne s'améliore pas depuis 2013, pour les eaux de surface comme pour les eaux souterraines. Elle préconise une hausse de 25 à 30 % du prix de l'eau, assortie de mécanismes de péréquation territoriale et sociale et de la mise en œuvre effective du principe pollueur-payeur.

(10) *La gestion de l'eau potable et de l'assainissement en outre-mer* | Cour des comptes, mars 2025.

(11) *Le financement de la dépollution des eaux destinées à la consommation humaine (PFAS, pesticides, nitrates)* | Inspection générale des finances, juillet 2026.

Le baromètre Kantar pointe les mêmes attentes de partage de l'effort : 2 Français sur 3 sont prêts à payer plus cher leur eau du robinet pour financer les traitements contre les polluants, mais estiment que les industriels et les agriculteurs, quand ils polluent, doivent prioritairement payer pour les pollutions de l'eau, devant les usagers.

Or la réforme des redevances des Agences de l'eau a introduit des critères de performance des services d'eau et d'assainissement qui ne prennent pas en compte la qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau potable. **Il est donc proposé d'introduire ce critère afin de valoriser l'action des collectivités volontaires, tant en matière de prévention que de traitement.**

Dans le même ordre d'idées, en cas de découverte d'une pollution de l'eau, il est impératif que les Agences de l'eau puissent soutenir financièrement les collectivités concernées si cette pollution n'est pas liée à un défaut d'action. Dans ce cas, **il y a lieu de débloquer un fonds d'urgence pour aider la collectivité à financer les traitements adaptés.** A ce jour, sauf rares exceptions, les Agences de l'eau financent, via leurs programmes, exclusivement des actions préventives.

Enfin, les traitements sur la qualité de l'eau requièrent aujourd'hui des processus d'accréditation très longs, alors que des solutions sont déployées à l'étranger avec des retours d'expériences de plusieurs années voire plusieurs décennies. **Il est proposé de simplifier les démarches administratives pesant sur les solutions innovantes et sur les régimes d'autorisation correspondants,** dès lors qu'il s'agit de solutions éprouvées.

Une ligne de défense pour protéger l'eau à la source

Un captage d'eau potable est une installation destinée à prélever de l'eau brute dans une ressource naturelle (eaux souterraines ou eaux superficielles) afin de produire de l'eau destinée à la consommation humaine. Les captages d'eau potable sont donc indispensables à la continuité de la production d'eau potable sur tout le territoire national.

Or, en 2025, la France compte 37788 captages actifs destinés à la production d'eau potable, contre plus de 52000 dans les années 80, soit 14640 captages fermés entre 1980 et 2025[12]. La première cause de fermeture est la dégradation de la qualité de la ressource en eau. Sur la période récente (2020-2025), les pollutions représentent 25 % des abandons (teneurs excessives en nitrates et/ou pesticides, contaminations microbiologiques, turbidité etc.), les autres causes étant liées à la rationalisation des réseaux, la vétusté des installations ou des débits insuffisants.

Dans le cadre du « Grenelle de lutte contre les pollutions », **il est proposé de renforcer très fortement la protection des aires d'alimentation des captages, pour agir efficacement sur l'ensemble du territoire où s'infiltre l'eau qui alimente le captage – et pas seulement le forage.** Les mesures engagées peuvent inclure la réduction de l'utilisation des pesticides, des apports d'azote, le maintien de prairies permanentes, la restauration des haies et des zones humides. Ces mesures sont en effet en mesure d'éviter les transferts de nitrates, pesticides et d'autres contaminants vers les nappes.

Elles doivent s'accompagner d'une évolution des pratiques agricoles en utilisant plusieurs leviers qui ont montré leur efficacité : l'agriculture intégrée ou biologique, le désherbage mécanique, l'optimisation de la fertilisation, la diversification des rotations, la réduction des intrants.

Microplastiques, passons à l'offensive !

En 2025, l'ANSES a alerté sur les effets néfastes des microplastiques dans l'eau et engagé des travaux approfondis pour documenter leurs effets, notamment sur la santé humaine[13]. Jusqu'à 70 fois plus petits que l'épaisseur d'un cheveu, les microplastiques sont présents partout dans l'environnement : les mers et les cours d'eau, les sols, l'air, les habitations mais aussi les aliments et l'eau de consommation. Ils ont des effets sur la croissance, la reproduction et le fonctionnement des écosystèmes, et peuvent transporter des contaminants chimiques ou des micro-organismes. Ils sont détectés dans la plupart des milieux aquatiques, y compris les eaux de surface et les eaux destinées à la consommation humaine, qu'il s'agisse de l'eau du robinet ou des eaux embouteillées.

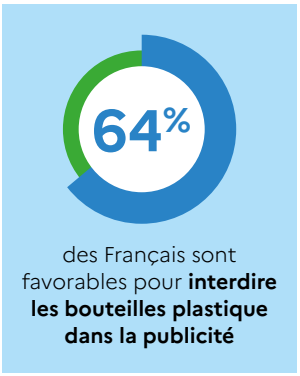


L'Union européenne a engagé une démarche volontaire de lutte contre les microplastiques, dans le cadre de sa *Stratégie sur les matières plastiques* et de son règlement *REACH,* articulée autour de trois axes : réduire la

(12) *Eaux superficielles et souterraines en France - État des connaissances en 2025* | Service de la donnée et des études statistiques.

(13) *Les microplastiques, un risque pour l'environnement et la santé* | Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

pollution plastique (qui se dégrade en microplastiques) ; restreindre l'utilisation de microplastiques ajoutés dans les produits ; réduire les libérations involontaires de microplastiques liées à l'usure[14].



des Français sont favorables pour **interdire les bouteilles plastique dans la publicité**

Produites en très grande quantité, les bouteilles plastiques représentent environ 30 % des emballages plastiques ménagers mis sur le marché en France[15]. La dispersion des particules de plastique dans l'environnement a conduit l'Union européenne à y consacrer des mesures spécifiques, notamment un objectif de collecte séparée de 90 % d'ici 2029[16] et l'obligation d'incorporer du plastique recyclé dans les bouteilles pour boissons.

Afin de lutter plus efficacement contre la présence de microplastiques dans l'eau, **il est proposé d'inscrire cette démarche dans le cadre du Grenelle de lutte contre les pollutions, pour poursuivre des objectifs ambitieux de réduction de la production d'emballages et de produits ménagers en plastique.**

En complément des dispositifs de collecte et de recyclage, et pour limiter progressivement l'usage des emballages en plastique à usage unique, **il est proposé d'interdire les bouteilles en plastique dans la publicité,** afin de favoriser les alternatives (eau du robinet, gourdes etc).

La qualité de l'eau à portée de clic

La confiance dans l'eau du robinet, ainsi que la réappropriation par les Français de leurs cours d'eau, justifient que les données sur la qualité de l'eau puissent être compréhensibles et claires. Or plusieurs rapports récents estiment que l'information du public sur la qualité de l'eau distribuée devrait être plus transparente, plus accessible ou mieux expliquée[17].

Un rapport inter-inspections de 2024[18] constate notamment que les données sur la qualité de l'eau sont nombreuses mais difficiles à exploiter ; les citoyens comprennent mal les enjeux de la qualité de leur eau ; les résultats des contrôles sanitaires pourraient être mieux valorisés ; la gouvernance manque de lisibilité. Le rapport recommande de renforcer le partage des données et leur appropriation par les collectivités et le public. Cet effort collectif favoriserait aussi la lutte contre la désinformation en santé, en promouvant une information fondée sur des données probantes.

Selon le baromètre 2025 Kantar/Cieau, seuls 56 % des Français se sentent suffisamment informés sur la qualité de l'eau du robinet qu'ils consomment au quotidien. 73 % des Français se déclarent ainsi intéressés par une application mobile gratuite sur la qualité de l'eau. Il est ainsi proposé que soit déployée une application de type « Yuka de l'eau » recueillant les données disponibles en open data, comme le fait le Centre d'Information sur l'eau pour les données sur l'eau potable via une application mobile[19], en la complétant par des données exhaustives sur la qualité des eaux de baignade, partout en France.



(14) *Commission européenne.* Microplastics | Direction générale de l'environnement.

(15) *ADEME.* *Réduction, réemploi et recyclage des emballages ménagers : 8 nouvelles études de l'ADEME*. Dossier de presse, 29 juin 2023.

(16) De son côté, la France a rouvert la question de la consigne des bouteilles plastiques en 2026 afin de permettre l'atteinte des objectifs européens de collecte (77 % puis 90 %), contre 58,2 % en 2024.

(17) Voir notamment le Rapport de la mission d'information sur *« Les conséquences pour les collectivités territoriales de la transposition et de la mise en œuvre de la directive européenne du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine »* de MM. Brard et Amard, avril 2026 et le rapport *« Prévenir et maîtriser les risques liés à la présence de pesticides et de leurs métabolites dans l'eau destinée à la consommation humaine »*, issu de la mission conjointe de l'IGAS, l'IGEDD et le CGAAER, novembre 2024.

(18) *Prévenir et maîtriser les risques liés à la présence de pesticides et de leurs métabolites dans l'eau destinée à la consommation humaine* | IGAS, IGEDD, CGAAER, juin 2024.

(19) EauChezMoi – Application sur Google Play et l'App Store, 2026.

Renforcer la sécurité écologique pour tous les Français



Selon plusieurs enquêtes d'opinion récentes, la sécurité écologique est désormais une préoccupation partagée des Français qui aspirent à un environnement suffisamment sain et résilient pour que les populations, les activités économiques et les écosystèmes puissent continuer à fonctionner dans la durée.

Une enquête récente de l'Institut Ipsos[20] (septembre 2026) indique que 84 % des Français se disent préoccupés par l'augmentation des risques climatiques, 82 % par la dégradation de la biodiversité, et 81 % pensent que tous les Français seront concernés par les transformations climatiques et environnementales.

Cela se traduit par une attente forte en matière de politiques publiques : selon l'Institut Terram, 69 % des Français souhaitent que l'écologie soit intégrée aux politiques de sécurité, de logement, d'économie et de qualité de vie[21].

Les dégradations de l'environnement ont des conséquences majeures sur la sécurité des habitants, par exemple des pénuries d'eau, des tensions liées à l'accès aux ressources naturelles, voire des déplacements de populations provoqués par des catastrophes climatiques. Les Français sont aujourd'hui en attente de solutions pérennes pour garantir durablement leur sécurité au plan environnemental.

L'eau n'est pas une dette à léguer

Dans ce contexte, tout retard dans le financement des mesures prioritaires risque de laisser une importante « dette de l'eau » aux générations futures. **C'est pourquoi il est proposé que l'Etat s'engage à refonder durablement la politique nationale de l'eau au regard des stratégies d'adaptation climatiques, autour d'un modèle de financement pérenne établi dès aujourd'hui.**

Concernant le financement de la politique de l'eau, **il y a lieu de garantir que les moyens alloués aux services publics de l'eau et l'assainissement soient strictement fléchés vers ces services à l'avenir :** cela suppose de supprimer définitivement les prélèvements sur les recettes de la facture d'eau (« plafond mordant », biodiversité, mesures agro-environnementales)[22] afin de faire respecter le principe de « l'eau paie l'eau », conformément à l'ensemble des rapports parlementaires publiés depuis le Plan Eau de 2023.

Par ailleurs, les dépenses d'investissement croissantes des collectivités, liées au rattrapage des retards d'adaptation des infrastructures et aux évolutions réglementaires sur la qualité de l'eau, justifient de revoir le dispositif de tarification de l'eau.

En effet, le niveau moyen de la part « abonnement » de la facture d'eau en France s'élève à 16 % pour l'eau potable et à 13 % pour l'assainissement collectif[23]. Selon un récent rapport de la Cour des comptes, *«en*

(20) *Trois Français sur quatre veulent mieux suivre l'impact de l'environnement sur leur santé* | Ipsos, septembre 2026.

(21) *Municipales : l'écologie à l'épreuve des territoires* - Institut Terram.

(22) En 2025, 130 M€ des recettes des Agences de l'eau ont été fléchés vers le budget de l'Etat ; le budget de l'OFB était financé la même année à hauteur de 418 M€ par les Agences de l'eau ; s'y ajoutent des mesures agro-environnementales dont le périmètre varie mais qui s'élève au minimum à 125M€ pour toutes les Agences.

(23) *Panorama des services d'eau et d'assainissement* (données 2024) | Office français de la biodiversité, juin 2026.

moyenne nationale, les tarifs de l'eau intègrent une part fixe inférieure à 20 %, alors que les coûts fixes de production de ce service représentent 80 % de ses coûts. Afin d'assurer l'équilibre financier des services de l'eau et de l'assainissement, il est souhaitable que les collectivités augmentent la part fixe de la facturation, aujourd'hui minoritaire, et réduisent concomitamment sa part variable »[24]. Une recommandation corroborée par les travaux du Conseil d'analyse économique[25].

C'est pourquoi **il est proposé d'instaurer un plancher pour la part abonnement de la facture d'eau**[26], afin de sécuriser les recettes des services d'eau et d'assainissement, et de la déplafonner pour conférer aux collectivités la possibilité de fixer librement un tarif adapté à leurs besoins de financement, conformément aux recommandations des associations de collectivités et des entreprises[27]. La modulation de la part abonnement de la facture en fonction de la typologie d'usagers peut aussi être un levier pour les collectivités, par exemple pour faire contribuer davantage les résidences secondaires aux charges du service. Enfin, **pour préserver les capacités d'investissement des collectivités, il y a lieu de garantir la corrélation du tarif avec l'évolution des coûts engagés.**

Dans le même ordre d'idées, **l'accès aux subventions des Agences de l'eau doit être conditionné à un prix de l'eau cohérent avec la moyenne des collectivités locales au sein d'un même bassin** – une pratique déjà appliquée par certaines agences, qu'il convient de généraliser par souci d'équité et de soutenabilité économique du service.

Ces dispositions doivent cependant rester supportables pour l'ensemble des usagers, dans un contexte de tensions sur le pouvoir d'achat. Afin de s'assurer du principe d'équité, il est recommandé de proposer des mesures d'accompagnement adaptées pour les foyers modestes [Voir « L'eau pour tous : accompagner les plus fragiles » page 17].



Sobriété : fixons un cap !

La mise en œuvre de trajectoires de sobriété relève des politiques publiques locales et nécessite de définir des critères objectifs adaptés aux caractéristiques de la collectivité : **il n'existe pas une, mais des trajectoires de sobriété.**

Cependant, l'accompagnement de ces trajectoires suppose d'actionner certains leviers, en commençant par l'établissement d'un diagnostic de l'empreinte eau, tant en termes de prélèvements que de consommations, afin de répartir équitablement l'effort entre les usagers et d'avoir un impact réel sur la préservation de la ressource.

C'est pourquoi **il est proposé de rendre obligatoire le comptage de tous les prélèvements dans le milieu, quels que soient les usages, et de lancer un Plan national pour la généralisation du télérelevé sur la durée du mandat présidentiel, en priorisant les collectivités visées par un arrêté sécheresse (niveaux « alerte renforcée » et « crise ») depuis 2022**[28]**.**

Par ailleurs, la sécheresse accroît les dépenses liées au développement des interconnexions et au renouvellement de réseaux souvent vieillissants, du fait de retards d'investissements et de l'endommagement accéléré dû aux mouvements du sol et aux effets des températures élevées sur les matériaux. Or la performance des infrastructures a un impact direct sur la continuité du service public en période de tension sur la ressource : un mètre cube d'eau potabilisé mais non distribué accroît la pression sur les équipements et sur la facture des usagers.

À l'échelle de l'Hexagone, en moyenne un litre d'eau sur cinq n'est pas distribué aux usagers, en raison de fuites ou de casses dans les réseaux de distribution d'eau potable, faute d'y consacrer les moyens nécessaires.

En France, le taux moyen annuel de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,61 %[29]. Ce taux correspond à une durée théorique de renouvellement d'environ 164 ans, à mettre en regard de la durée de vie des canalisations, qui varie selon les matériaux, les conditions de pose et d'exploitation, mais qui est souvent estimée à 75 à 100 ans pour les canalisations d'eau potable.

(24) *La tarification des services publics locaux* | Cour des comptes, avril 2026.

(25) *Tarification et régulation de l'eau : dynamiques récentes, comparaisons internationales et retours d'expériences locales* | Conseil d'analyse économique, janvier 2026.

(26) *Article L. 2224-12-4 du Code général des collectivités territoriales*.

(27) Voir notamment les travaux suivants : *Sobriété : vers un nouveau modèle de financement des services d'eau et d'assainissement - Les 25 propositions des collectivités et des entreprises* | FNCCR, Intercommunalités de France, FP2E, mai 2024 et *Élaborer une stratégie tarifaire : Panorama des différentes formes de tarification de l'eau et de l'assainissement* | FNCCR, janvier 2026.

(28) Cette proposition prendrait la forme d'une modification du Code général des collectivités territoriales visant la mise en place de dispositifs ouverts et interopérables de comptage à distance des consommations des abonnés au service d'eau potable dans les collectivités en situation de stress hydrique chronique (situées en zones de répartition des eaux ou ayant fait l'objet d'alertes sécheresse récurrentes).

(29) *Panorama des services d'eau et d'assainissement* (données 2024) | Office français de la biodiversité, juin 2026.

S'il appartient aux élus de fixer les objectifs à atteindre en fonction du contexte local et de la sensibilité de la ressource, **il est proposé de fixer un objectif national minimum de rendement des réseaux d'eau potable**, en cohérence avec les objectifs de performance fixés par la réforme des redevances des Agences de l'eau, assorti d'une trajectoire et d'un calendrier de mise en conformité progressive pour les collectivités n'atteignant pas ce seuil. Il s'agit en effet de prioriser une gestion durable des infrastructures, favorisant la robustesse des équipements face aux effets concrets du changement climatique.



Recyclage : l'eau produite ne doit plus être à usage unique !

La nécessité de réduire la pression sur l'eau potable requiert de monter enfin en puissance sur la réutilisation des eaux usées traitées en France, pour garantir la disponibilité de l'eau sur tout le territoire national. Malgré les engagements pris dans le cadre du Plan Eau (1000 projets à l'horizon 2030), la France progresse à un rythme encore insuffisant pour éviter les ruptures d'approvisionnement dans certains territoires en période estivale.

C'est le constat partagé dans un récent rapport d'inspections[30] : *« Le taux d'utilisation de l'eau usée traitée est de l'ordre de 5 à 13 % du volume produit par les stations d'épuration faisant de la REUT (et de 0,11 % à 0,15 % du volume d'eaux usées traitées) »*. Ce rapport pointe également que *« d'une façon générale, les projets de REUT concernent des petits volumes (sur 117 projets, le volume est en moyenne de 20000 m³/an/projet) »*. Même en ne considérant que les stations concernées, les volumes demeurent donc modestes, et à l'échelle nationale la part des eaux usées traitées effectivement réutilisées reste extrêmement faible.

Le même rapport insiste sur la nécessité de lever les freins réglementaires, clarifier le champ des responsabilités, améliorer les modèles économiques et simplifier les procédures, illustrant la persistance d'obstacles structurels. À titre d'exemple, jusque récemment, il n'existait pas de cadre réglementaire relatif aux usages urbains, ce qui a conduit les collectivités à continuer de nettoyer les rues, abribus ou cars scolaires avec de l'eau potable.

C'est pourquoi **il est proposé de simplifier réellement les procédures d'autorisation, une non-réponse de l'administration dans les délais d'examen du projet valant agrément. Il est recommandé également de différencier le régime d'autorisations requis pour les gros projets, de ceux limités à des stations de faible dimension** (10.000 Eqh).

Par ailleurs, **il est proposé que cette solution soit examinée de manière systématique dans chaque collectivité ayant été visée par des arrêtés de restriction d'eau**, sur proposition du préfet, dans un délai de deux ans, afin d'examiner son adéquation avec les besoins présents et à venir de la collectivité.

La REUT peut enfin être une solution pour constituer des réserves alimentant *in fine* une usine de production d'eau potable[31], ou pour reconstituer les réserves d'un aquifère. Concernant la recharge de nappes, l'ANSES a ainsi émis des recommandations pour encadrer sa mise en œuvre, tout en soulignant son intérêt dans certains territoires pour lutter contre la diminution des ressources en eaux souterraines[32]. Compte tenu du caractère émergent de cette pratique en France, **il est proposé que les expérimentations correspondantes fassent l'objet de publications par le Ministère de la Transition écologique dans le cadre d'un observatoire dédié.**



(30) *Faciliter le recours aux eaux non conventionnelles (Mission flash)* | CGAAER, IGAS, IGEDD, juillet 2023.

(31) Voir par exemple le projet Jourdain : Programme Jourdain - Vendée Eau (85).

(32) « La recharge artificielle de nappes d'eau souterraines pourrait constituer une des solutions permettant de gérer durablement ces ressources et d'atteindre les objectifs de bon état quantitatif et qualitatif des eaux souterraines » - AVIS et RAPPORT de l'Anses relatif aux « Risques sanitaires liés à la recharge artificielle de nappes d'eau souterraines ».



Faire de la nature une alliée

Les impacts du changement climatique sur le petit cycle de l'eau peuvent être limités par des solutions fondées sur la nature, qui ralentissent le cycle de l'eau. Il s'agit de mesures efficaces visant à augmenter l'infiltration de l'eau dans les sols, par des mesures telles que le développement des zones humides, et la désimperméabilisation des sols. Ces dernières permettent de stocker temporairement l'eau dans la végétation et les sols, de réduire et retarder le ruissellement, ce qui diminue les débits de pointe lors des pluies, et de favoriser l'évapotranspiration, qui restitue progressivement l'eau à l'atmosphère.

Ces solutions doivent être plus fortement soutenues, **en intégrant par exemple le développement des zones de rejet végétalisées dans les dispositifs de financement des Agences de l'eau, et en mobilisant les financements publics nationaux et européens dédiés à l'adaptation au changement climatique.**

Parallèlement, il est proposé de **fixer un objectif national de désimperméabilisation et de renaturation des villes** afin de développer les îlots de fraîcheur, favoriser l'infiltration des eaux pluviales et renforcer la résilience des territoires face au dérèglement climatique. Les initiatives de type « villes résilientes » doivent être encouragées et soutenues par les pouvoirs publics.

Sécuriser l'approvisionnement en énergie

Les besoins en énergie des services d'eau et d'assainissement sont, par nature, soutenus, pour assurer le pompage, le traitement, la distribution de l'eau potable, la collecte et la dépollution des eaux usées. Dans un contexte de tensions géopolitiques accrues, il y a lieu de sécuriser et prioriser les approvisionnements en électricité des infrastructures d'eau et d'assainissement pour garantir la continuité de l'accès à l'eau potable en toutes circonstances. **Ces dispositions doivent être systématiquement intégrées dans les stratégies de résilience mises en place par les pouvoirs publics.**

Par ailleurs, les stations d'épuration sont productrices de ressources vertes, via les boues issues de la dépollution des eaux usées. Or la méthanisation offre des leviers importants pour consolider la résilience des systèmes agricoles, énergétiques et environnementaux. Elle permet ainsi de réduire la dépendance aux importations de gaz fossile, diversifier les sources d'énergie, réduire les émissions de gaz à effet de serre, valoriser les déchets organiques et favoriser l'économie circulaire.

La France dispose d'un fort potentiel de production de biogaz : elle vise une production de 50 TWh/an à l'horizon 2030, contre 12 TWh/an d'énergie produite à partir de biogaz en 2023[33]. Dans ce contexte favorable, **il est proposé de généraliser la valorisation énergétique des boues sur tout le territoire national et d'autoriser le mélange des boues et des déchets verts** (« co-méthanisation »), pour « passer à l'échelle » en termes de volumes de biogaz produits. La co-méthanisation apporterait des revenus complémentaires aux collectivités et aux agriculteurs du territoire.

Demain, la France championne de la qualité des eaux de baignade

À ce jour, la France n'a pas réussi à atteindre les objectifs de la Directive-cadre sur l'eau : 44 % des masses d'eau de surface sont en bon ou très bon état écologique ; 68 % sont en bon état chimique (eaux superficielles et souterraines)[34]. L'amélioration observée depuis 2010 est réelle mais reste insuffisante pour atteindre les objectifs de la directive. L'état écologique des cours d'eau français demeure préoccupant.

Les solutions sont connues : réduire les pollutions diffuses, renaturer les berges, restaurant la continuité écologique et en préservant les zones humides. La Directive relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (DERU) est également un levier important pour restaurer le bon état écologique des masses d'eau, en agissant sur les rejets urbains et en fixant des objectifs à la fois ambitieux et soutenables pour améliorer la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel. La France doit s'engager très fermement dans la mise en œuvre de cette directive, en garantissant notamment la mise en œuvre de la REP qui permet la prise en charge d'une partie réduite des traitements.

(33) *Le soutien au développement du biogaz* | Cour des comptes, mars 2025.

(34) *Eaux superficielles et souterraines en France - État des connaissances en 2025* | Données et études statistiques.

Un de ses bénéfices directs est en effet l'amélioration de la qualité des eaux de baignade, qui constitue un atout pour l'attractivité touristique de la France. La possibilité de se baigner dans une rivière ou un cours d'eau constitue aussi un indicateur de la qualité du cadre de vie pour les habitants du territoire, en contribuant aux loisirs mais aussi à la santé, par exemple en période de canicule.

C'est le constat que fait la Filière française de l'eau dans son étude coûts/bénéfices de la directive européenne révisée sur les eaux résiduaires[35] : 1 € investi dans la DERU 2 génère 1,52 € de bénéfices pour les territoires en termes de préservation des services écosystémiques, de gestion du littoral et de la baignade. Dans cette optique, **il est proposé que la baignade en rivière puisse être garantie à moins de 5 km de chez soi pour tous les Français d'ici 2032, sous réserve que les conditions de sécurité soient assurées.**



(35) *Étude DERU 2 : Investir dans l'assainissement face à l'urgence climatique* - La Filière Française de l'Eau.

Rendre visible un service public de proximité essentiel

Le service public d'eau et d'assainissement est généralement peu visible, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement étant largement considéré comme un « acquis », et la facture d'eau pesant peu sur le budget des ménages (1 %). Les infrastructures sont faiblement identifiées dans l'espace public[36], et la mission remplie par les agents mobilisables 24h/24, 365 jours par an, rarement soulignée.

Pourtant, le changement climatique pointe le caractère essentiel des plus de 22000 services en France, et l'attachement des Français à ce service public : **91 % des Français jugent essentiel le rôle des professionnels de l'eau pour assurer la continuité du service**[37]. Cela plaide pour une meilleure reconnaissance de ce service de proximité, en faisant de l'usager un allié des politiques publiques de l'eau.

Par ailleurs, en période de tension sur le pouvoir d'achat, le service public d'eau et d'assainissement doit demeurer accessible à tous.

L'eau pour tous : accompagner les plus fragiles

Pour garantir l'accès au service d'eau et d'assainissement, conformément aux objectifs de développement durable de l'ONU[38], il y a lieu **d'améliorer les dispositifs d'identification des foyers modestes pouvant bénéficier d'un accompagnement social** afin de faciliter la mise en œuvre, par les collectivités qui le souhaitent, de dispositifs adaptés.

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) et les chèques eau sont aujourd'hui considérés comme des solutions perfectibles ; les rapports récents en ont démontré les limites structurelles[39] : faible couverture, moindre sollicitation par les ayants droit, coûts de gestion élevés, hétérogénéité territoriale et faible impact préventif. L'interdiction de l'interruption de l'alimentation en eau potable en cas d'impayé concourt également au moindre recours, par les usagers modestes, à ces dispositifs.



Le CESE a recommandé à ce titre *« une aide directe des collectivités pour le paiement de la facture d'eau »* pour les usagers fragiles, sous conditions de ressources, quel que soit le système tarifaire. Une proposition qui rejoint la recommandation des associations de collectivités et des entreprises[40]. Celles-ci préconisent

(36) *Infrastructures invisibles : ce que les Français disent de leurs réseaux du quotidien* | Institut Terram, novembre 2025.

(37) *Les Français et l'eau*, étude Kantar/Cleau 2025.

(38) *Eau propre et assainissement* I Nations Unies.

(39) *Rapport d'analyse de l'expérimentation pour une tarification sociale de l'eau* | Direction de l'eau et de la biodiversité & Direction générale des collectivités locales, mai 2019.

(40) *Sobriété : vers un nouveau modèle de financement des services d'eau et d'assainissement - Les 25 propositions des collectivités et des entreprises* | FNCCR, Intercommunalités de France, FP2E, mai 2024.

de **lever les obstacles empêchant de croiser les fichiers des CAF avec ceux des services d'eau, afin que la collectivité puisse connaître la composition des foyers et identifier ceux dont les ressources justifient un accompagnement social.**

Parallèlement, conformément aux directives européennes Eau potable et Eaux résiduaires urbaines[41], **il est recommandé de développer l'accès aux équipements publics d'hygiène et d'eau potable** (douches, sanitaires, fontaines à eau…) afin de répondre aux enjeux de dignité, d'hygiène et de santé publique, en particulier dans le contexte de la multiplication des canicules en France.



Un effort spécifique doit être également conduit en faveur des territoires ultramarins, les performances du service public étant très en-deçà de celles des territoires métropolitains, alors que ces territoires sont régulièrement affectés par des crises majeures (sécheresses, cyclones, ruptures d'approvisionnement).

Afin d'y remédier, il est proposé **que chaque territoire se dote d'un « plan de secours » garantissant la continuité de service,** la Cour des comptes citant par exemple le recours à l'eau de pluie pour les usages secondaires, et certaines solutions de filtration parmi les pistes d'adaptation possibles dans les secteurs les plus contraints.

Pour lutter contre le manque d'ingénierie et de compétences locales, également pointé par la Cour des comptes, **une « task force eau » permanente au sein des services de l'Etat pourrait aider les collectivités à monter et piloter des projets d'investissement dans les infrastructures d'eau et d'assainissement.** Enfin les financements publics pourraient être conditionnés à la réalisation de feuilles de route simplifiées, avec quelques indicateurs stratégiques, pour consolider les trajectoires d'amélioration de la performance des services.

L'eau, un service public qui compte

Pour mieux mesurer le caractère essentiel du service d'eau et d'assainissement, il est indispensable que la facture d'eau soit claire et lisible pour les usagers. C'est pourquoi **il est proposé que les collectivités détaillent davantage auprès du grand public ce que recouvrent les coûts engagés, en valorisant l'action et la valeur ajoutée du service public, en communiquant sur les trajectoires de sobriété et sur l'efficacité sanitaire et environnementale.** Cette recommandation des associations de collectivités et des entreprises[42] permettrait de mieux faire (re)connaître la valeur réelle du service. Dans le même ordre d'idée, **il est recommandé de communiquer sur le montant moyen de la facture et non sur le prix unitaire, et de facturer au réel mensuellement** – grâce à la télérelève.

Par ailleurs, les Français sont très attachés à leurs services publics, et soucieux que leurs approvisionnements du quotidien soient effectués à proximité de leur domicile. Si peu d'entre eux sont familiers du cycle de l'eau et, par exemple, de la source qui les alimente, ils sont **85 % à déclarer qu'ils trouvent important que l'eau potable soit produite localement, près de leur domicile.**

C'est pourquoi **il est proposé de déployer une campagne de communication *« Mon eau produite en région (Occitanie, Normandie, Grand-est, Pays-de-Loire…) »*.** Cette campagne pourrait prendre la forme d'une labellisation et s'accompagner d'explications sur le cycle local de l'eau (quelle nappe phréatique, quel barrage, quelle rivière alimente mon usine d'eau potable…), et d'une clarification du champ des responsabilités pour rendre plus compréhensible la gouvernance locale de l'eau.



Parallèlement, les épisodes climatiques extrêmes (sécheresses, méga-feux, inondations) conduisent les services publics à gérer des crises de plus en plus longues, de plus en plus intenses et à intervenir dans des territoires jusque-là relativement épargnés.

(41) Voir notamment l'article 19 de la *Directive (UE) 2024/3019 concernant le traitement des eaux urbaines résiduaires (refonte)*.

(42) Sobriété : vers un nouveau modèle de financement des services d'eau et d'assainissement - Les 25 propositions des collectivités et des entreprises | FNCCR, Intercommunalités de France, FP2E, mai 2024.



Près de 9 Français sur 10 trouveraient utile
une campagne de valorisation des métiers de l'eau

Afin de valoriser l'action des personnels engagés, intervenant dans le cadre d'astreintes pour garantir la continuité d'accès à l'eau potable pour les populations, assurer la défense incendie, éviter les fuites ou débordements de réseaux et préserver, ou restaurer la qualité de l'eau délivrée en cas de pollution, il est proposé de **lancer une grande campagne de communication nationale sur les « super héros » du quotidien qui protègent l'eau, notamment en situation de crise.**

Enfin, « l'Ecole française de l'eau », qui s'exporte à l'international, fait bénéficier les collectivités des apports croisés du secteur public et du secteur privé. Les Entreprises de l'eau disposent ainsi d'une expertise avérée en matière de transition hydrique : elles accompagnent les territoires dans leurs trajectoires de sobriété et dans la protection des nappes et cours d'eau, leur proposent des solutions éprouvées en matière de gestion patrimoniale pour investir le bon euro, au bon endroit, au bon moment.

La particularité du secteur est que 1000 chercheurs travaillent dans des laboratoires de recherche-développement des Entreprises de l'eau, qui consacrent d'importants moyens pour élaborer les traitements les plus performants et au meilleur coût, lutter contre les pollutions en s'appuyant sur l'étude des milieux naturels, gérer efficacement les données techniques et les données usagers grâce au numérique évolutif. C'est pourquoi **il est recommandé que l'apport du secteur privé à la transition hydrique en France soit mieux valorisé, et que les collectivités puissent comparer les performances des deux modes de gestion (public et privé), à échéances régulières.**

La culture de l'eau : un objectif d'avenir

Du côté des collectivités, la gestion intégrée de l'eau, d'amont en aval, suppose de s'engager dans une logique de prévention des risques, pour garantir la durabilité du territoire. Il s'agira d'une compétence-clé dans les années à venir. C'est pourquoi il apparaît prioritaire de faire de la culture de l'eau un socle commun des cadres territoriaux exerçant des responsabilités de pilotage, plutôt que réserver ces sujets aux seuls spécialistes. Il est ainsi proposé de créer **un « parcours stratégique Eau et Assainissement », formation obligatoire intégrée à tous les parcours de formation initiale et continue des agents de catégorie A et A+.**

Enfin, la place de l'eau dans les programmes scolaires doit être encore renforcée pour sensibiliser les enfants et adolescents à la protection de la ressource et pouvoir répondre aux besoins de compétences à venir : si le cycle de l'eau est enseigné au cycle 3 puis réinvesti au collège, les programmes du lycée le mobilisent principalement comme une connaissance acquise.

Or, dans un contexte de changement climatique où les perturbations du cycle hydrologique constituent l'une des manifestations les plus concrètes du réchauffement, l'eau doit être plus centrale dans les enseignements scientifiques et géographiques : **il est recommandé de renforcer la place du cycle de l'eau et ses impacts sanitaires, environnementaux et géopolitiques à l'étape des choix d'orientation (2nde-Terminale).**

Une telle inflexion serait de nature à **encourager les filières d'avenir du secteur de l'eau**, qu'il s'agisse d'expertises traditionnelles, pour lesquelles il existe des métiers en tension (électromécaniciens, automaticiens) ou d'expertises autour de la gestion de l'eau amont/aval et de la préservation quantitative et qualitative de la ressource (digitalisation, développement de l'IA, biosurveillance…).



Enfin, la mobilisation et la sensibilisation à la protection de la ressource passent par des mesures qui permettent d'ancrer des pratiques et d'ouvrir la discussion avec les familles et le monde enseignant dès le plus jeune âge : il est proposé que chaque enfant se voie remettre une gourde à l'entrée de l'école primaire et à l'entrée au collège. Cette démarche symbolique constituerait un signal concret alliant hydratation, autonomie de l'enfant, réduction des déchets plastiques et encouragement à boire régulièrement de l'eau du robinet.



Synthèse des propositions

L'eau est au cœur des grands défis auxquels la France doit faire face : changement climatique, sécheresses et inondations, dégradation de la qualité de l'eau, tensions sur la ressource, préservation des écosystèmes et accès de tous à un service public essentiel.

Il y a urgence à faire de l'eau une « grande cause nationale ». Cela suppose de changer d'échelle : inscrire l'eau dans la durée des politiques publiques, garantir des financements à la hauteur des besoins, renforcer la gouvernance et la prévention, accélérer les transformations techniques et écologiques, et rendre ce service public plus visible et plus accessible aux citoyens.

Cette ambition peut s'articuler autour de quatre priorités :

1. L'eau, grande cause nationale
2. Garantir à tous les Français la sécurité sanitaire
3. Renforcer la sécurité écologique pour tous les Français
4. Rendre visible un service public de proximité essentiel

L'eau, grande cause nationale

1. Voter une loi pluriannuelle de financement de la transition écologique comportant un volet « eau » dans les 100 jours du prochain gouvernement, en même temps que la loi de programmation des finances publiques.
2. Atteindre un niveau de dépenses consacré à l'eau équivalent à 1 % du PIB, pour assurer l'adaptation des services d'eau et d'assainissement et appliquer les nouvelles réglementations.
3. Consolider la gouvernance de l'eau par bassins versants, notamment en renforçant et en valorisant les Comités de bassin et les Commissions locales de l'eau.
4. Soutenir et reconnaître les Agences de l'eau et renforcer leurs capacités d'intervention. Améliorer leur communication, en simplifiant les messages et en rendant leurs programmes d'action plus accessibles et compréhensibles.
5. Soumettre l'ensemble des projets et propositions de loi mis à l'ordre du jour du Parlement à une évaluation préalable de leur impact sur la ressource en eau.
6. Proposer à la Commission européenne une procédure similaire d'évaluation de l'impact sur l'eau des projets de directives et de règlements européens.
7. Veiller à la stabilité du cadre réglementaire et législatif sur l'eau, à Paris et à Bruxelles, pendant la prochaine décennie, afin de favoriser la transition hydrique des territoires.
8. Faire de la France le premier État-membre à mettre en œuvre à l'échelle nationale la Stratégie européenne de résilience de l'eau.
9. Faire de la France un chef de file de la politique européenne de l'eau, avec une capacité d'intervention et de conviction accrue à Bruxelles.
10. Soutenir activement le développement d'un écosystème européen de solutions numériques « de confiance » pour la gestion de l'eau.

Garantir à tous les Français la sécurité sanitaire

11. Organiser une grande conférence nationale sur les pollutions, sous la forme d'un « Grenelle de lutte contre les pollutions ». Fixer, dans ce cadre, des objectifs de réduction des pollutions à la source, avec des engagements des secteurs concernés et une mise en œuvre effective du principe pollueur-payeur.

12. Créer un « Fonds bleu » pour soutenir la recherche sur la qualité de l'eau en France, via le Crédit impôt recherche.

13. Introduire la qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau potable comme critère de performance des services d'eau et d'assainissement.

14. Créer un fonds d'urgence permettant aux Agences de l'eau d'aider financièrement les collectivités confrontées à une pollution de l'eau.

15. Simplifier les démarches administratives et les régimes d'autorisation applicables aux solutions innovantes de traitement de l'eau, lorsqu'il s'agit de solutions éprouvées.

16. Renforcer très fortement la protection des aires d'alimentation des captages.

17. Inscrire la lutte contre les microplastiques dans le cadre du « Grenelle de lutte contre les pollutions », avec des objectifs ambitieux de réduction de la production d'emballages et de produits ménagers en plastique.

18. Interdire les bouteilles en plastique dans la publicité, afin de favoriser les alternatives telles que l'eau du robinet et les gourdes.

19. Déployer une application de type « Yuka de l'eau », regroupant les données disponibles en open data sur la qualité de l'eau potable et la qualité des eaux de baignade.

Renforcer la sécurité écologique pour tous les Français

20. Refonder durablement la politique nationale de l'eau autour d'un modèle de financement pérenne, à la hauteur des investissements nécessaires à l'adaptation au changement climatique.

21. Garantir que les moyens alloués aux services publics de l'eau et de l'assainissement soient strictement fléchés vers ces services, notamment en supprimant définitivement les prélèvements sur les recettes de la facture d'eau.

22. Instaurer un plancher pour la part fixe de la facture d'eau, afin de sécuriser les recettes des collectivités, et déplafonner la part abonnement de la facture d'eau.

23. Conditionner l'accès aux subventions des Agences de l'eau à un prix de l'eau cohérent avec la moyenne des collectivités locales du même bassin.

24. Rendre obligatoire le comptage de tous les prélèvements dans le milieu, quels que soient les usages, et lancer un plan national de généralisation de la télérelève.

25. Fixer un objectif national minimum de rendement des réseaux d'eau, assorti d'une trajectoire progressive de mise en conformité et d'un calendrier contraignant.

26. Simplifier réellement les procédures d'autorisation de réutilisation des eaux usées traitées (REUT).

27. Examiner systématiquement la REUT dans chaque collectivité ayant fait l'objet d'arrêtés de restriction d'eau, sur proposition du préfet et dans un délai de deux ans.

28. Publier les expérimentations de recharge de nappes dans le cadre d'un observatoire dédié.

29. Intégrer le développement des zones de rejet végétalisées dans les dispositifs de financement des Agences de l'eau, et mobiliser les financements publics nationaux et européens dédiés à l'adaptation climatique.

30. Fixer un objectif national de désimperméabilisation et de renaturation des villes.

31. Intégrer la sécurisation et la priorisation des approvisionnements électriques des infrastructures d'eau et d'assainissement dans les stratégies de résilience.

32. Généraliser la valorisation énergétique des boues sur tout le territoire national et autoriser le mélange des boues et des déchets verts (« co-méthanisation »).

33. Garantir que la baignade en rivière soit accessible à moins de 5 km de chez soi pour tous les Français d'ici 2032, sous réserve que les conditions de sécurité soient réunies.

Rendre visible un service public de proximité essentiel

34. Améliorer l'identification des foyers modestes pouvant bénéficier d'un accompagnement social.

35. Développer l'accès aux équipements publics d'hygiène et d'eau potable.

36. Doter chaque territoire ultramarin d'un « plan de secours » garantissant la continuité du service, notamment en cas de sécheresse, cyclone ou rupture d'approvisionnement.

37. Créer une « task force eau » permanente au sein des services de l'État, pour aider les collectivités ultramarines dans leurs projets d'investissements.

38. Conditionner les financements publics ultramarins à la réalisation de feuilles de route simplifiées, comportant des indicateurs stratégiques.

39. Assurer une meilleure lisibilité des coûts et de la valeur ajoutée du service public de l'eau.

40. Communiquer sur le montant moyen de la facture plutôt que sur le prix unitaire et facturer au réel mensuellement, grâce à la télérelève.

41. Déployer une campagne de communication « Mon eau produite en région ».

42. Lancer une grande campagne nationale de communication sur les « super héros » du quotidien qui protègent l'eau.

43. Mieux valoriser l'apport du secteur privé à la transition hydrique en France et permettre aux collectivités de comparer régulièrement les performances des modes de gestion public et privé.

44. Créer un « parcours stratégique Eau et Assainissement » obligatoire, intégré aux formations des agents territoriaux de catégorie A et A+.

45. Renforcer la place du cycle de l'eau et de ses impacts sanitaires, environnementaux et géopolitiques dans les programmes scolaires au moment des choix d'orientation.

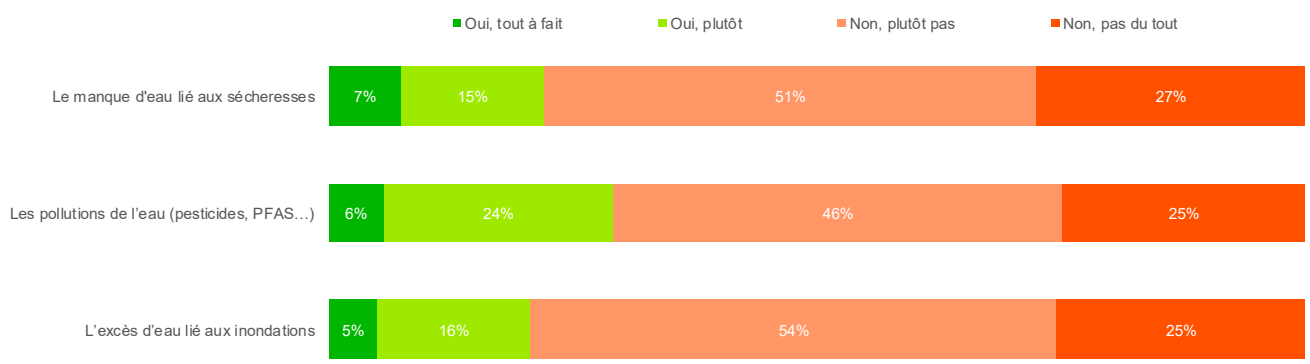
46. Encourager les filières et métiers d'avenir du secteur de l'eau.

47. Remettre une gourde à chaque enfant à l'entrée à l'école primaire puis à l'entrée au collège.

« Les Français, l'eau et la présidentielle », étude de l'Institut Kantar

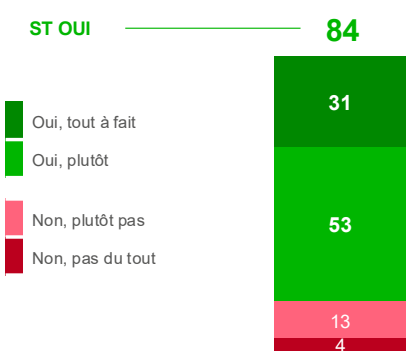
Etude réalisée par l'Institut Kantar auprès de 3046 individus âgés de 18 ans et plus, issus d'un échantillon national représentatif de la population française métropolitaine du 3 au 23 juin 2026, complétée par une étude réalisée du 23 au 29 septembre auprès de 1010 individus âgés de 18 ans et plus, issus d'un échantillon national représentatif de la population française métropolitaine.

Perception du niveau de préparation de la France face aux principaux risques liés à l'eau



Base : 1010 individus -Question posée à tousQ4A_2026 -De manière générale, pensez-vous que la France est bien préparée face aux risques suivants :

Souhait d'inscrire le thème de l'eau dans la campagne présidentielle de 2027

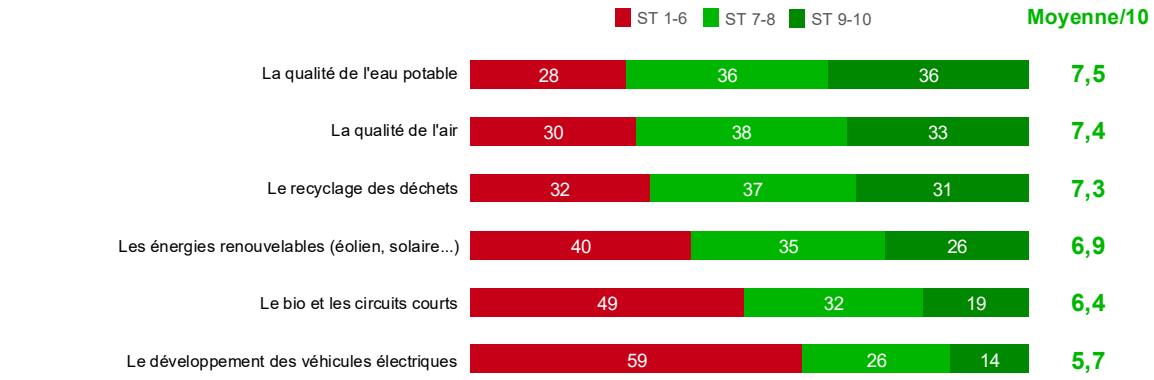


En %
Base : Ensemble (n=3046)
QP3 Souhaitez-vous que le thème de l'eau soit un sujet abordé par les candidats à l'élection présidentielle de 2027 dans leur campagne électorale ?

KANTAR

Priorité des enjeux environnementaux dans les programmes de 2027

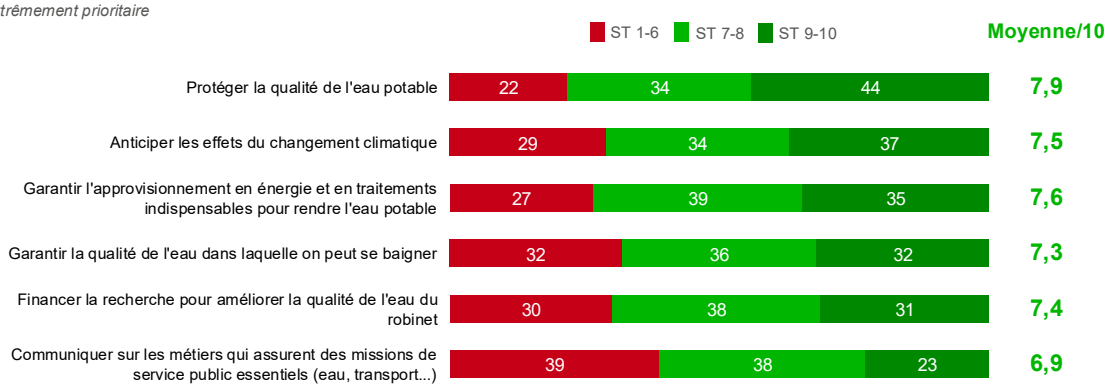
1 = pas du tout prioritaire
10 = extrêmement prioritaire



En %
Base : Ensemble (n=3046)
QP4 Parmi les thèmes suivants, quels sont ceux dont vous pensez qu'ils doivent être prioritaires dans les programmes des candidats à l'élection présidentielle de 2027 ?

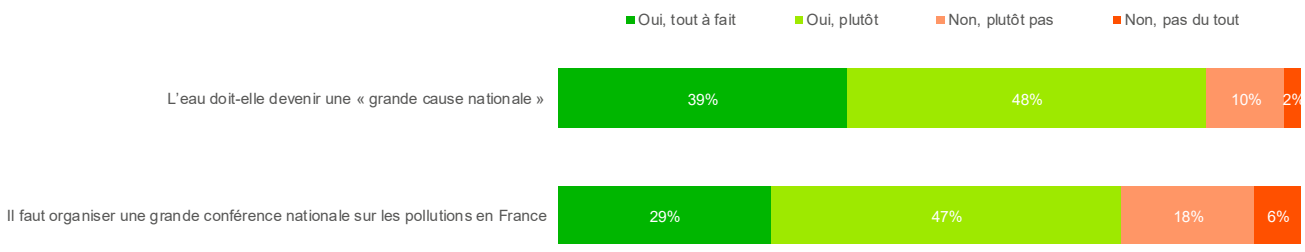
Priorité des actions liées à l'eau dans les programmes de 2027

1 = pas du tout prioritaire
10 = extrêmement prioritaire



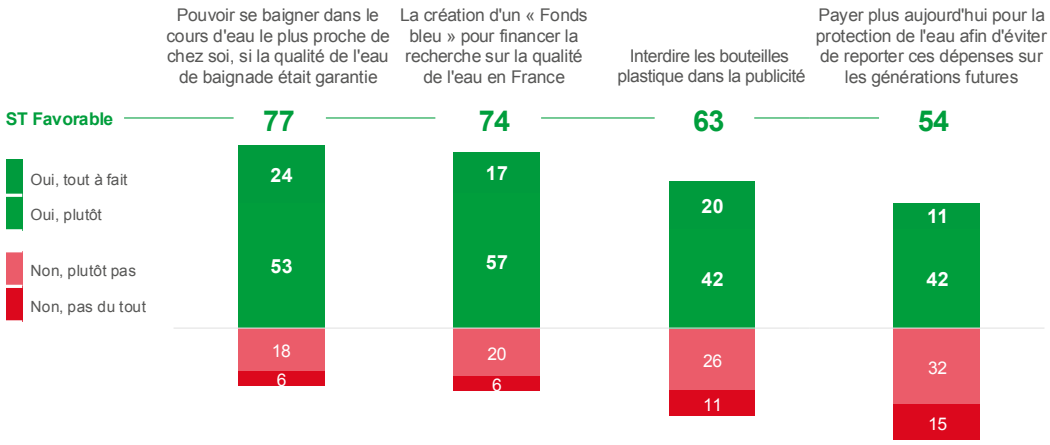
En %
Base : Ensemble (n=3046)
QP5 Parmi les actions suivantes liées à l'eau, quelles sont celles dont vous pensez qu'elles doivent être prioritaires dans les programmes des candidats à l'élection présidentielle de 2027 ?

Adhésion aux propositions visant à renforcer la place de l'eau dans le débat public



Base : 1010 individus -Question posée à tousQ4B -En prévision de la campagne présidentielle, êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec les propositions suivantes :

Niveau d'adhésion à différentes mesures de politique publique liées à l'eau



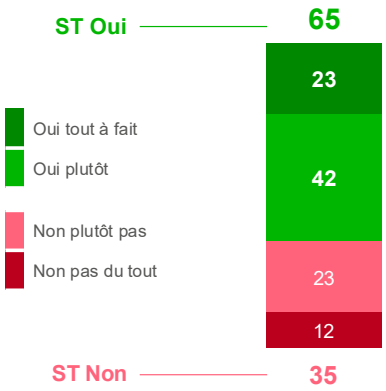
En %
Base : Ensemble (n=3046)
QP11 Etes-vous favorable ou défavorable à...

Responsabilité financière des pollutions de l'eau



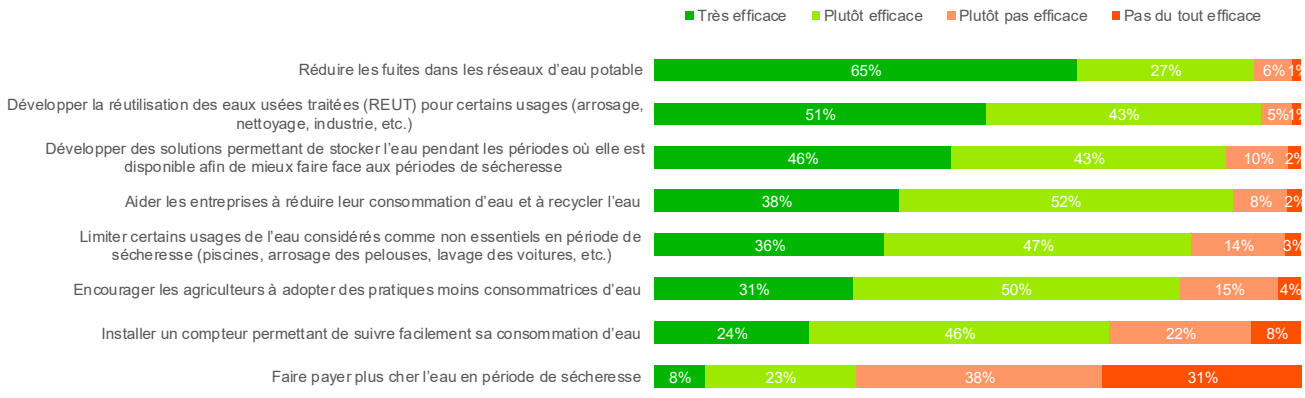
En %
Base : Ensemble (n=3046)
QP10 Selon vous, qui doit payer pour les pollutions de l'eau ?

Prêt à payer plus cher l'eau du robinet pour éliminer les polluants comme les pesticides ou les PFAS, avec des traitements spécifiques



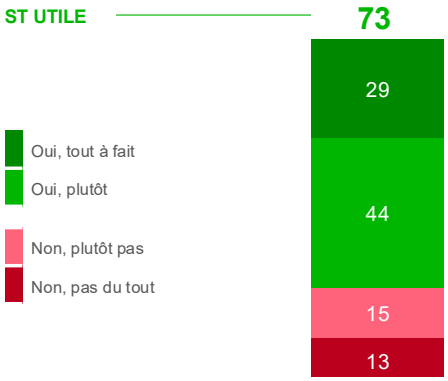
En %
(xx) : Rappel 2025
Base : Ensemble (n=3046)
Q79 Seriez-vous prêt à payer plus cher votre eau du robinet ?

Efficacité perçue des mesures pour lutter contre les sécheresses et préserver la ressource en eau



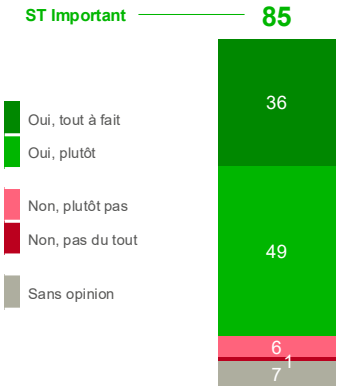
Base : 1010 individus -Question posée à tousQ6_2026 -D'après vous, les mesures suivantes seraient-elles efficaces ou non pour lutter contre les sécheresses et préserver la ressource en eau ?

Intérêt pour une application mobile gratuite informant sur la qualité de l'eau du robinet de la commune



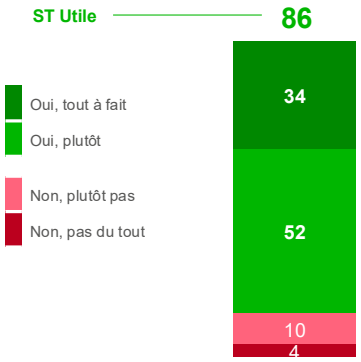
En %
Base : Ensemble (n=3046)
QP8 Seriez-vous intéressé(e) par une application mobile gratuite (exemple «Yuka») qui vous renseignerait sur la qualité de l'eau du robinet dans chaque commune?

Importance accordée à la production locale de l'eau potable



En %
Base : Ensemble (n=3046)
QP12 En France, l'eau du robinet est produite généralement à partir des nappes phréatiques et des cours d'eau situés à proximité du lieu de consommation. Personnellement, diriez-vous qu'il est important ou pas important que l'eau potable soit produite localement, près de votre domicile ?

Utilité perçue d'une campagne de valorisation des métiers du service public de l'eau



En %
Base : Ensemble (n=3046)
QP13 En France, des techniciens interviennent jour et nuit pour assurer le service public de l'eau potable (fuites, pollutions, inondations, sécheresses). Pensez-vous qu'il serait utile ou pas utile de lancer une campagne de communication visant à valoriser ces métiers ?







Contacts :

Aurélie Colas,
déléguée générale
aurelie.colas@fp2e.org

Claire Baldacci,
conseillère affaires publiques
claire.baldacci@fp2e.org

Laura Peschel,
chargée de mission communication
laura.peschel@fp2e.org

FP2E Les entreprises de l'eau

19 Avenue de Messine 75008 Paris
Tél : 33(0) 1 53 70 13 58
E-mail : fp2e@fp2e.org
www.fp2e.org

©Crédits photos : iStock - Adobe stock